

1007921702

| | |
|---|---|
| DATE DEPOT : | 2010-09-14 |
| NUMERO DE DEPOT : | 79217 |
| N° GESTION : | 2008B09846 |
| N° SIREN : | 503917650 |
| DENOMINATION : | ABC ASCENSEURS |
| ADRESSE : | 88 avenue des Ternes 75017 PARIS |
| DATE D'ACTE : | 2010/06/03 |
| TYPE D'ACTE : | PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE |
| NATURE D'ACTE : | AGREMENT DE NOUVEAUX ASSOCIESCHANGEMENT DE GERA |
| | MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S) |

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

08B9846 Certifié conforme à l'original

**ABC ASCENSEURS**

Société à Responsabilité Limitée au capital de 4 000 euros

Siège social : 88 avenue des Ternes 75017 PARIS

RCS PARIS 503 917 650

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 3 JUIN 2010**

L'an deux mille dix, le trois juin à dix huit heures, les associés de la société ABC ASCENSEURS, SARL au capital de 4 000 euros divisé en 400 parts sociales, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.

**ETAIENT PRESENTS :**

| | |
|---|---|
| Alexandre MARTINEZ | 80 parts |
| Nicole DRONIOU | 116 parts |
| Stéphane GRIMAUD | 204 parts |
| Total | 400 parts |

L'Assemblée est présidée par Francis CHAGNEAU, gérant.

Le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément de deux nouveaux associés,
- Modification des statuts,
- Démission du gérant,
- Nomination d'un nouveau gérant,
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président expose que trois des associés souhaitent céder tout ou partie de leur participation au capital de la société et ont trouvé acquéreur en la personne de Francis CHAGNEAU, gérant non associé et de Marc LOUVET, tiers à la société.

La société et les associés ayant accepté les cessions projetées, il y a donc lieu d'agréer les deux nouveaux associés conformément à l'article 10 des statuts ;

Par ailleurs, le gérant a fait connaître son souhait de démissionner de son mandat social pour convenances personnelles. Il y a donc lieu de pourvoir à son remplacement, Monsieur Marc LOUVET faisant acte de candidature, sous réserve de son agrément en qualité d'associé.

La discussion est ouverte et diverses observations sont présentées. Puis, personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte des projets de cession de parts sociales suivants :

- Cession par Madame Nicole DRONIOU de 116 parts sociales à Monsieur Marc LOUVET,
- Cession par Monsieur Stéphane GRIMAUD de 204 parts sociales à Monsieur Marc LOUVET,
- Cession de 40 parts sociales de Monsieur Alexandre MARTINEZ à Monsieur Francis CHAGNEAU.

Et agrée :

**Monsieur Marc LOUVET** né le 29 juillet 1962 à PARIS 13ème, de nationalité française demeurant 22 rue Paul Belmondo à ECOUEN (95), époux commun en biens de Madame Nathalie LOUVET,

Et

**Monsieur Francis CHAGNEAU** né le 2 août 1969 à PARIS 9ème de nationalité française, demeurant 14 rue du Gibet 95100 ARGENTEUIL, divorcé.

en qualité de nouveaux associés de la société, conformément à l'article 10 des statuts.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

**DEUXIEME RESOLUTION**

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 7 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

*« Article 7 : Capital social*

*Le capital social est fixé à 4 000 euros, divisé en 400 parts émises par la société, entièrement libérées, numérotées de 1 à 400 et attribuées aux associés comme suit :*

*- A Alexandre MARTINEZ, à concurrence de 40 parts sociales, numérotées de 1 à 40,*

*- A Francis CHAGNEAU, à concurrence de 40 parts sociales, numérotées de 41 à 80,*

*- A Marc LOUVET, à concurrence de 320 parts sociales, numérotées de 81 à 400 ».*

Le reste de l'article restant inchangé.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Francis CHAGNEAU de ses fonctions de gérant et le remercie pour le temps qu'il a consacré à la gestion de la société depuis sa création.

Elle décide de nommer en qualité de gérant, en remplacement de Monsieur Francis CHAGNEAU, pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

**Monsieur Marc LOUVET**
Né le 29 juillet 1962 à PARIS 13ème,
de nationalité française
demeurant 22 rue Paul Belmondo à ECOUEN (95)

Il exercera ses fonctions conformément aux stipulations de l'article 12 des statuts. Il aura droit au remboursement sur justificatif, des frais de représentation et de déplacement exposés dans l'intérêt de la société.

Monsieur Marc LOUVET déclare accepter ce mandat et ne se trouver dans aucun des cas susceptibles de lui en interdire l'exercice.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**QUATRIEME RESOLUTION**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour l'accomplissement des formalités légales.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les associés et par le nouveau gérant.